



PASSEPORT citoyen 2030

Conditions d'utilisation du passeport et de participation au concours du premier citoyen 2030 de l'Arc Jurassien *(consultable et téléchargeable sur internet)* :

- Les activités permettant d'obtenir des points de durabilité sont identifiés par un symbole et/ ou une couleur lors de l'inscription
- Le nombre de points obtenus est défini par l'UPJ, il est en lien avec la durée et le prix du cours, tout recours de la part de l'utilisateur est exclu
- L'utilisateur peut suivre des activités sur l'ensemble du territoire de l'UPJ (Jura et Jura bernois) auprès des Sections, du Secrétariat central et du BiblioBus
- Les points obtenus donnent droit à plusieurs avantages selon les modalités présentées ci-après
- Le détenteur du passeport peut participer au concours du premier citoyen 2030 de l'Arc Jurassien pour autant qu'il ait rempli les conditions d'éligibilité

Symboles et catégories de cours :

- **Cours verts « Ecologie, environnement, écogestes »** : cours permettant de réduire son empreinte écologique et d'acquérir les écogestes en matière d'énergie, de déchets, d'utilisation parcimonieuse des ressources, mais aussi de sensibilisation à l'environnement naturel, aux espèces animales et végétales et à leur milieu
- **Cours rouges « Communication relationnelle »** : communication avec son entourage familial (famille, enfants, conjoints), avec ses collègues de travail et aussi avec soi-même (mieux se comprendre, se connaître pour mieux appréhender ses émotions et réactions avec les autres)
- **Cours jaunes « Cohésion sociale »** : cours permettant l'intégration de personnes migrantes, en tant que participantes au cours ou en tant qu'animatrices de cours, inclusion de personnes différentes (handicap physique, psychique ou social), sensibilisation à certains troubles physiques et psychiques pour une meilleure intégration des personnes touchées et un soutien de leur entourage.
- **Cours bleus « Bien-être physique et psychique »** : cours alliant bien-être physique et psychique dans une même activité pour être bien dans sa tête et dans son corps

Avantages et privilèges pour le détenteur du passeport :

- **5 points offerts** pour l'achat du passeport
- **Dès 25 points** : possibilité de participer au concours du 1^{er} citoyen 2030
- **A 30 points** : participation gratuite aux conférences de l'UP sur présentation du passeport (avec nombre de points validés), il continue à récolter les 5 points par conférence, si le participant a oublié son passeport, il devra s'acquitter de la taxe d'entrée et ne recevra pas les 5 points
- **A 50 points** : bon cadeau de CHF 50.- pour un cours UP

Récapitulation des points :

Le nombre de points est attribué en relation avec la durée totale du cours et le prix payé par le participant.

Cours des sections : 5 à 15 points, maximum 15 points

- 1 à 5h : **5 points**
- 6 à 10h : **10 points**
- > 10h : **15 points**

Conférence : 5 points

- Les conférences ne donnant pas droit à une attestation, les points ne sont acquis que sur **présentation du passeport** lors de la conférence.
- Dès 30 points, le détenteur du passeport peut participer gratuitement à la conférence et continue à récolter les points pour autant qu'il présente le passeport lors de la conférence

Cours de langues : 10 à 20 points selon la durée/ le prix

- 5 à 9h : **10 points**
- 10 à 20h : **20 points**

Séjours découvertes :

- Pour les séjours dès 2 jours : **20 points**
- Pour les séjours d'un jour (8h) et les dimanches du monde (durée max. 6h) : **10 points**
- Pour les soirées globetrotters (durée 2 x 2h) : **5 points** par soirée

Bibliobus

- Activités du Bibliobus : **5 points par témoignage** nommé « **Clin d'œil** », **maximum 4 témoignages** pour totaliser un nombre de 20 points, ensuite le lecteur peut suivre des cours UP pour totaliser davantage de points

Conditions de participation au concours du 1er citoyen 2030 de l'Arc jurassien :

Les Parcs offrent chacun un prix d'une valeur de CHF 300.- formé des prestations suivantes :

- Bon pour une sortie découverte des activités du parc à partager avec ses proches
- Une brochure sur un thème à choix
- Un panier de produits du terroir

Grâce à la générosité de nos partenaires, nous pouvons offrir 2 prix pour ce premier passeport :

1^{er} Prix : 1^{er} citoyen 2030 de l'Arc Jurassien

- pour le citoyen obtenant le plus de points au total (tirage au sort en cas de participants ex-aequo)
- sous réserve de la validation des points par l'UPJ

2^{ème} Prix : 2^{ème} citoyen 2030 de l'Arc Jurassien

- par tirage au sort parmi les candidats ayant obtenu au minimum 25 points
- sous réserve de la validation des points par l'UPJ

Délai d'envoi du passeport pour participer au concours : **30 juin 2021**

Durée de validité du passeport :

- Une année – du 1^{er} juillet au 30 juin
- Les passeports sont disponibles dès le 1^{er} septembre, auprès de n'importe quelle institution de l'UPJ
- Les cours suivis sont comptabilisés du 1^{er} juillet au 30 juin et de manière rétroactive sur présentation de l'attestation de cours si le passeport est acheté en cours d'année
- Les conférences ne donnant pas droit à une attestation, les points ne sont acquis que sur **présentation du passeport** lors de la conférence

Conditions générales :

- Les cours sélectionnés dans le cadre du passeport et le nombre de points attribué sont décidés par l'Université populaire jurassienne
- L'organisatrice peut modifier les conditions de participation sans en indiquer les motifs. En pareil cas, l'organisateur informera les participantes et participants sur le site Web au sujet des modifications opérées.
- Les participantes et participants ne sont pas autorisés à faire valoir des prétentions à l'égard de l'organisation au seul motif d'une modification des conditions de participation.
- Si certains points des présentes conditions de participation deviennent caducs ou sont incomplets, les autres conditions restent valables.
- Tout recours juridique est exclu.
- Le droit applicable est exclusivement le droit suisse.
- Les collaborateurs de l'UPJ et les partenaires sont exclus du concours
- Les gagnants du concours seront informés par écrit et leur nom sera publié sur le site Internet de l'UPJ.
- L'UPJ s'engage à traiter avec soin toutes les données recueillies dans le cadre du concours et à les gérer conformément aux dispositions légales relatives à la protection des données.
- Les données personnelles collectées dans le cadre du concours ne seront pas transmises ni cédées pour utilisation à des tiers.